



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

BUDGET PRINCIPAL

Mairie Aulnat
2 Avenue Pierre de Coubertin - 63510 Aulnat
Courriel : contact@ville-aulnat.fr – Site : <https://www.ville-aulnat.fr>

V1.4

Préambule :

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la *première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité*.

Organisé dans un délai de dix semaines avant le vote du budget, il a pour objet, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment par le biais d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui est présenté aux conseillers.

Ce rapport, véritable outil d'aide à la décision, présente les évolutions conjoncturelles et structurelles qui ont influé, influent ou influenceront sur les capacités de financement de la commune. Le ROB a donc pour but de faciliter la discussion et la détermination des orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration du budget primitif (voire au-delà pour certains projets).

Conformément à la Loi NOTRe, le ROB est diffusé sur le site internet de la commune et reprend notamment:

- les engagements pluriannuels envisagés sur la commune,
- des éléments relatifs à la structure et la gestion de la dette,
- des éléments relatifs à la gestion des effectifs municipaux.

Le DOB en lui-même ne donne pas lieu à un vote mais la tenue du débat en conseil municipal est actée par une délibération spécifique.

Le présent rapport vise donc, après un temps de rappel sur le contexte économique et social 2025 et un retour sur l'année 2024, à présenter les principales orientations du prochain budget primitif, actuellement en cours de préparation.

I : Contexte Général 2025: Situation financière, économique et institutionnelle :

□ Un ralentissement de l'inflation prévu en 2025 :

L'inflation mondiale devrait régulièrement reculer, de 6,9% en 2023 à 5,8% en 2024, puis à 4,2% en 2025 en raison du resserrement de la politique monétaire facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base. L'inflation hors énergie et alimentation devrait diminuer plus progressivement, et globalement l'inflation ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays.

En France, l'inflation est encore forte en 2024, et devrait baisser ensuite. Selon la Banque de France, elle atteint +2,5% en moyenne annuelle en 2024 et tomberait ensuite à +1,6% en 2025.

□ Le taux de cotisation à la CNRACL :

Concernant l'augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL, un décret entérinant cette hausse pourrait être pris courant janvier, mais une interrogation demeure cependant sur le rythme de progression. En effet, le gouvernement se pose la question d'étaler la hausse de 12 points de la cotisation employeur à la CNRACL sur quatre années, et non trois années. Ce qui fera passer à terme le taux de cotisation de 31,65 % à 43,65 %. (A compter du 1er janvier 2025, le taux : « 31,65 % » est remplacé par le taux : « 34,65 % » (A compter du 1er janvier 2026, le taux : « 34,65 % » est remplacé par le taux : « 37,65 % » ; A compter du 1er janvier 2027, le taux : « 37,65 % » est remplacé par le taux : « 40,65 % » ; A compter du 1er janvier 2028, le taux : « 40,65 % » est remplacé par le taux : « 43,65 % »)

II : Les Orientations du Gouvernement :

La loi de programmation pour les années 2023 à 2027 parue le 19 décembre 2023 définit la trajectoire pluriannuelle des Finances Publiques jusqu'en 2027. Elle indique que les collectivités territoriales doivent contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise de la dépense publique. Chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales doit présenter son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. Le déficit public prévisionnel 2024 de 162 Md€ représente environ 6,1% du PIB.

Au niveau national, l'objectif d'évolution de ces dépenses réelles de fonctionnement s'établit comme suit pour les collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre :

Evolution annuelle en %	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement (évaluation en valeur)	-4,80%	-2,00%	-1,50%	-1,30%	-1,30%
Inflation prévisionnelle (IPC hors tabac)	4,80%	2,50%	2%	1,75%	1,75%
Dépenses de fonctionnement (évolution en volume)	0%	-0,50%	-0,50%	-0,45%	-0,45%

L'objectif du gouvernement est donc une baisse de leurs dépenses de fonctionnement de -0,5% en volume par an sur la fin du quinquennat.

III : La Loi de Finances 2025 :

➤ Mise en place de la loi spéciale :

Après la censure du gouvernement Barnier, l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 a été suspendu, empêchant l'adoption d'un budget pour l'année en cours. Une situation qui a donc amené les parlementaires à voter une loi spéciale qui reconduit le budget de 2024 à l'identique en ce début d'année 2025 afin d'assurer le fonctionnement de l'État

Le projet de loi spéciale contient trois articles :

L'article premier du projet de loi spéciale autorise l'État à percevoir les impôts existants. Cette mesure garantit le financement de l'État, des collectivités territoriales et des organismes publics. Elle permet également le prélèvement des recettes destinées aux collectivités territoriales ainsi qu'à l'Union européenne.

Le deuxième et troisième articles autorisent l'État et des organismes de sécurité sociale à emprunter. Ces dispositions permettent de sécuriser les opérations de financement nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale jusqu'à l'adoption de la loi de finances.

➤ Répartition de la DGF

Le versement de la DGF est garanti sur la base de son montant global et des règles d'attribution de l'année 2024 (avant une régularisation après l'adoption du prochain budget). À l'échelle individuelle, toutefois, la répartition reste à définir et la dotation forfaitaire de chaque commune évoluera, hors écrêtement, en fonction de sa population.

À noter, par ailleurs, que l'augmentation du nombre de communes d'au moins 5 000 habitants devrait rendre éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), que la dotation d'intercommunalité augmentera de 90 millions d'euros et que les communes classées en Zone France ruralité revitalisation bénéficieront d'une surpondération pour le calcul des fractions "bourgs centres" et "péréquation" de la DSR (dotation de solidarité rurale).

Bien que les prélèvements sur les recettes de l'État destinés aux collectivités locales seront identiques à ceux de 2024, quelques exceptions existent, toutefois, pour les compensations d'exonérations, la dotation communes nouvelles, la dotation départementale d'équipement des collèges et la dotation régionale d'équipement scolaire.

► **Investissement : rester « prudent » sur les recettes à prévoir**

Aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne sera mise en œuvre. Celle-ci rappelle ainsi que seuls seront financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent, les mesures de revalorisations salariales seront mises en attente tandis que les dépenses discrétionnaires comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers sont suspendus.

Dans ce contexte, les élus locaux pourront bien bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou encore du Fonds vert pour leurs dépenses déjà engagées, mais ils devront attendre l'adoption du budget 2025 pour percevoir à nouveau ces dotations sur leurs nouvelles dépenses.

Reste que certains versements pourraient tout de même être réalisés. Pour les dotations d'investissements et pour le Fonds vert, il est respectivement prévu « 1,73 milliard d'euros » et « 1,06 milliard d'euros » à verser en 2025 au titre des crédits de paiement demandés sur les autorisations d'engagement antérieures à 2025.

► **Impôts locaux : une revalorisation de 1,7 % :**

Une des rares certitudes de cette année 2025 : la revalorisation de 1,7 % des valeurs locatives cadastrales qui servent à établir les bases de la fiscalité locale (après des hausses de 7,1 % et 3,9 % les deux dernières années).

IV: Contexte Métropolitain :

- La métropole est depuis 2017 le principal investisseur du bloc communal au niveau du territoire et ce phénomène ne cesse de s'amplifier, conformément aux ambitions de la PPI et aux moyens qu'il est prévu d'y consacrer avec un investissement de plus de 1,4 milliard d'euros sur 12 ans, tous budgets confondus (budget principal et budgets annexes), soit une moyenne annuelle de plus de 120 M€ et des pics particulièrement conséquents entre 2023 et 2026.
- La métropole maintient dans le même temps ses principaux engagements avec ses partenaires et en premier lieu les communes, avec les dispositifs de solidarité mis en place ou reconduits dans le cadre du pacte financier et fiscal du territoire jusqu'en 2026. Cela concerne la Dotation de solidarité communautaire, la prise en charge des dettes communales associées aux compétences transférées en 2017, la mise en place d'attributions de compensation d'investissement, le fonds de solidarité métropolitain etc.

V : Contexte communal ; Retour sur 2024 :

➤ Optimisation de l'organisation des services

- Dans une logique d'efficacité, chaque mouvement de personnel (mobilité interne, externe, retraite) et chaque absence a généré une relecture des postes et de leurs missions (en Mairie comme au CCAS), ceci afin de répondre aux orientations de l'équipe municipale sans contraindre le budget sur le volet masse salariale.
- Reconfiguration du CCAS et transfert des compétences SAAD/PRAD au SISPA.

➤ Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (2021-2026)

- Poursuite des chantiers liés à la performance énergétique des équipements (Complexe Sportif, CCAS, Mairie).
- Réalisation des nouveaux îlots de fraîcheur et reconfiguration. (Parc Ornano et Ronzières).
- Rénovation des locaux CCAS.

➤ Infrastructure Réseaux :

- Programmation de l'année du BHNS (Inspire) début 2024.

➤ Poursuite du travail de rapprochement et de mutualisation avec la CAM et les partenaires institutionnels :

- CAM : PPI 2024-2031 et transfert des biens liés aux transferts de compétences.
- Concrétisation du rapprochement des Ecoles de musique (Lempdes, Pont-du-Château, Aulnat). Création du Pôle Limagne Musique (Charte, Concerts et Projets pédagogique).

5.1 Exécution budgétaire de l'exercice 2024 :

- Les résultats présentés ci-dessous sont conformes à ceux de la trésorerie.

Résultat de l'exercice 2024 :

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	4 337 160,00 €	4 308 175,86 €	408 051,22 €
Recettes de fonctionnement	4 337 160,00 €	4 716 227,08 €	

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses d'investissement	1 359 193,00 €	1 038 317,45 €	15 860,93 €
Recettes d'investissement	1 359 193,00 €	1 054 178,38 €	

Reste à réaliser 2024 (crédits d'investissement à reporter en 2024)	
Section d'investissement - Dépenses	187 633,39 €
Section d'investissement - Recettes	190 323,05 €
Solde	2 689,66 €

Affectation du résultat 2024 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A. Résultat de l'exercice 2024	408 051,22 €
A. Résultat 2023 reporté	501 882,76€
A. Résultat de clôture à affecter	909 933,98 €
A. Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	15 860,93€
Solde restes à réaliser	2 689,66€
F. Besoin de financement = D+E	0,00€
Affectation du résultat = G+H	909 933,98€
G.Affectation en réserves en investissement (R1068) = au minimum couverture du besoin de financement (55%)	500 463,69 €
H.Report en fonctionnement R 002 (45%)	409 470,29 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, pour le budget général de la Ville d'Aulnat est satisfaisant.

Les dépenses de fonctionnement courant ont été contenues et les recettes de fonctionnement courantes ont été particulièrement dynamiques notamment la fiscalité grâce à l'augmentation des bases locatives.

5.2 : Fonctionnement : Les réalisations par rapport aux prévisions du BP 2024 :

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 108% (BP + DM), alors que les dépenses de fonctionnement sont exécutées à 99%.

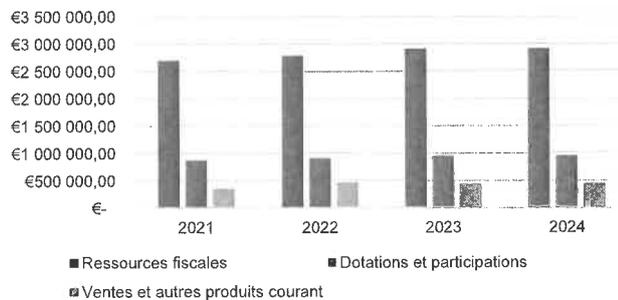
► Recettes de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2024	Réalisations 2024
RECETTES	4 337 160,00 €	4 716 227,08 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	501 882,76 €	0,00€
013 - Atténuations de charges	60 000,00 €	105 055,93 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 859,28 €	85 481,16 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	350 820,00 €	371 276,85 €
73 - Impôts et taxes	1 229 846,00 €	1 248 876,21 €
731 - Fiscalité locale	1 638 838,00 €	1 662 736,91 €
74 - Dotations, subventions et participations	903 911,00 €	944 630,08 €
75 - Autres produits de gestion courante	41 917,72 €	81 215,94 €
76 - Produits financiers	19 968,00 €	19 968,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	196 986,00 €

- **013 – Atténuations de charges** : Correspond aux remboursement des indemnités journalières d'agents en arrêt de longue maladie.
- **042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections** : Ecritures d'amortissement des subventions et de cessions d'immobilisation.
- **70 – Produits des services** : du domaine et ventes diverses : Augmentation des recettes issues des services notamment la restauration collective (conséquence de l'augmentation des tarifs faite en Mars 2024).
- **73 – Impôts et taxes** : Légère augmentation du notamment aux Droits de mutation à titres onéreux (DMTO).
- **731- Fiscalité locale** : Légère augmentation du notamment à l'augmentation des bases locatives sur la taxe foncière 2024.
- **74 – Dotations, subvention et participations** : Reste constant avec une légère augmentation de la dotation de solidarité rurale.
- **75 – Autres produits de gestion courante** : Les produits du domaine sont en hausse + 12 900€ par rapport à 2023 en raison de l'inflation impactant fortement la revalorisation des loyers. De plus, il y a eu des régularisations de Total Energies pour les factures de gaz.
- **76 – Produits financiers** : Remboursement des intérêts de dette de la Métropole (transfert de compétences voiries).
- **77 – Produits exceptionnels** : Produits des cessions de l'immeuble rue mont mouchet, d'une parcelle avenue pierre de Coubertin et de la maison taillandier rue de la rivallière.

► **Evolution des principales recettes de fonctionnement :**

Evolution des principales recettes de fonctionnement de 2021 à 2024



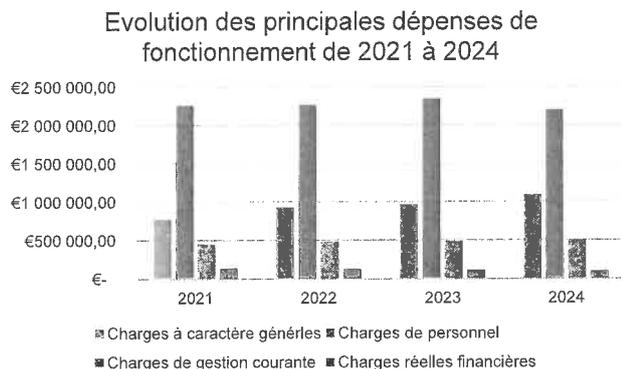
**Les ressources fiscales sont en légères hausse du notamment à la revalorisation des bases locatives.
Les dotations participations, ventes et autres produits courant sont stable de 2021 à 2024.**

► **Dépenses de fonctionnement :**

FONCTIONNEMENT	BP 2024	Réalisations 2024
DEPENSES	4 337 160,00 €	4 308 175,86 €
011 - Charges à caractère général	1 118 926,00 €	1 083 503,11 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 319 308,00 €	2 201 756,02 €
014 - Atténuation de produits	13 600,00 €	13 211,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	70 000,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 840,00 €	397 825,82 €
65 - Autres charges de gestion courante	504 608,00 €	504 080,08 €
66 - Charges financières	104 723,00 €	104 721,28 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €	423,55 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	2 655,00 €	2 655,00 €

- **011 – Charges à caractère général :** Les charges à caractère général ont été contenues à 97% de la prévision. Elles sont toutefois supérieures à 2023, en raison de l'augmentation du coût de l'énergie, du nouveau marché des primes d'assurances. On constate aussi le poids de l'inflation sur l'ensemble des achats courants, tels que les produits d'alimentation, les divers fournitures. Les réalisations de plusieurs actions sur les bâtiments pour des mises aux normes et mise en sécurité ont contribué aussi à l'augmentation.
- **012 – Charges de personnel et frais assimilés :** Les charges de personnel sont en dessous de la réalisation 2023. Cela s'explique par des mouvements de personnel pour lequel le remplacement s'est effectué plusieurs mois après le départ de certains agents notamment pour le poste du Directeur Général des Services.
- **014 – Atténuations de produits :** Il s'agit du FPIC et de dégrèvement de la Taxe d'habitation sur les logements vacants.
- **042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :** Les opérations d'ordre comprennent les amortissements des immobilisations et les écritures de cession de biens de l'immeuble rue mont mouchet, d'une parcelle avenue pierre de Coubertin et de la maison taillandier rue de la rivallière.
- **65 – Autres charges de gestion courante :** La subvention d'équilibre versée au CCAS et les subventions versées aux associations sont constante. Le chapitre des autres charges de gestion courante est globalement stable par rapport à 2023.
- **66 – Charges Financières :** Les intérêts de la dette et les ICNE sont en diminution par rapport à 2023.
- **67 – Charges exceptionnelles :** Correspond aux titres annulés sur exercice antérieur.

► **Evolution des principales dépenses de fonctionnement :**



Les charges à caractère général sont en légère augmentation mais sont contenues malgré une forte inflation.

Les charges de personnel, les charges de gestion courante et les charges réelles financières restent constante au fur et à mesure des années.

5.3 : Investissement : Les réalisations par rapport aux prévisions du BP 2024 :

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 1 038 317,45€ et sont constituées à 60% par des dépenses d'équipement et à 31% par le remboursement du capital de la dette.

Les restes à réaliser 2024 portent principalement sur des dépenses d'équipement.

► **Dépenses d'investissement :**

INVESTISSEMENT	BP 2024	Réalisations 2024	RAR 2024
DEPENSES	1 359 193,00 €	1 038 317,45 €	187 633,39 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 859,28 €	85 481,16 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	326 934,08 €	326 934,08 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	42 628,57 €	14 629,64 €	20 670,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	63 981,00 €	51 734,50 €	11 503,00 €
21 - Immobilisations corporelles	787 714,96 €	525 128,24 €	147 220,03 €
23 - Immobilisation en cours	42 223,86 €	30 558,70 €	8 240,36 €
27 - Autres immobilisations financières	3 851,25 €	3 851,13 €	- €

- **040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections** : Ecritures d'amortissement des subventions, de l'Attribution de compensation et travaux en régie.
- **16 – Emprunts et dettes assimilées** : Remboursement du capital de la dette.
- **27 – Autres immobilisations financières** : Remboursement dette à l'EPF SMAF.

➤ **Détail des dépenses d'équipement s'élevant au total à 622 051,08€ (Chapitre 20-21-23) :**

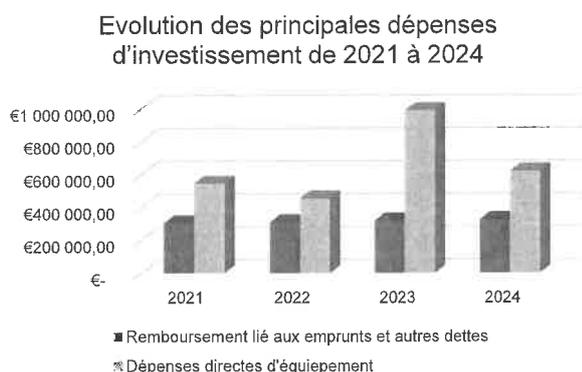
20 - Immobilisations incorporelles	14 629,64 €
Etude European	4 166,66 €
Etude rénovation thermique Beytout	1 800,00 €
Leve topographique et division parcellaire	3 160,80 €
Logiciel portail famille	4 950,18 €
Certificat RGS accueil	552,00 €

204 - Subventions d'équipement versées	51 734,50 €
Subvention ravalement facade	1 433,50 €
Attribution de compensation 2024	50 301,00 €

21 - Immobilisations corporelles	525 128,24 €
2121 - Plantations	7 237,71 €
2128 - Autres agencements et aménagements	25 466,48 €
21311 - Constructions bâtiments administratifs	73 219,27 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	195 273,85 €
21314 - Construction bâtiments culturels et sportifs	25 313,76 €
21316 - Construction équipements du cimetière	86 160,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	30 201,36 €
21351 - Installations générales bâtiments publics	33 738,00 €
21531 - Réseaux d'eau	120,00 €
21534 - Réseaux électrification	1 329,12 €
21611 - Biens historiques et culturels immobiliers	1 548,54 €
2181 - Installations générales agencements et amgt divers	12 799,78 €
21838 - Autre matériel informatique	5 219,49 €
21841 - Matériel de bureau	1 359,06 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	734,38 €
2185 - Matériel de téléphonie	211,39 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	25 196,05 €

23 - Immobilisation en cours	30 558,70 €
Rénovation thermique Complexe sportifs	30 558,70 €

► **Evolution des principales dépenses d'investissement :**



Les dépenses directes d'équipement restent constante au fur à mesure des années sauf gros investissement comme par exemple en 2023 avec la rénovation du Complexe Sportif Ducourtial

► **Recettes d'investissement :**

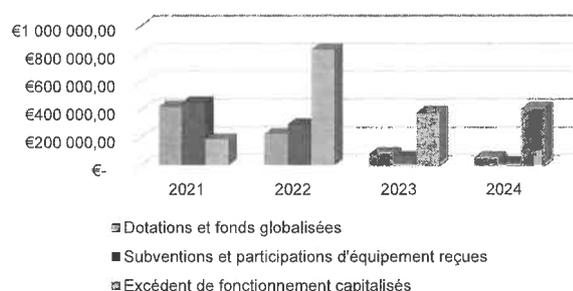
Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 054 178,38€.

INVESTISSEMENT	BP 2024	Réalisations 2024	RAR 2024
RECETTES	1 359 193,00 €	1 054 178,38 €	190 323,05 €
001 - Solde exécution de la section investissement reporté	111 454,03 €	111 454,03 €	- €
021 - Virement de la section fonctionnement	70 000,00 €	- €	- €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	181 660,00 €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 840,00 €	397 825,82 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	511 162,97 €	470 145,58 €	- €
13 - Subvention d'investissement	232 819,00 €	23 495,95 €	190 323,05 €
27 - Autres immobilisations financières	51 257,00 €	51 257,00 €	- €

- **040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections** : Les opérations d'ordre comprennent les amortissements des immobilisations, les écritures de cession de biens.
- **10 – Dotations, fonds divers et réserves** : Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat 2023) pour 410 631€. Le FCTVA 2022 est de 52 025€ et la taxe aménagement de 7488€.
- **13 – Subvention investissement** : Versement d'un acompte de DSIL 23 495,25€ pour les îlots de fraîcheur du parc Ormano.
- **27 – Autres immobilisations financières** : Remboursement du capital de dette de la Métropole (transfert de compétences voiries),

► Evolution des recettes d'investissement :

Evolution des recettes d'investissement de
2021 à 2024



L'excédent de fonctionnement capitalisés versé en investissement est contant (versement de 55% de l'affectation du résultat). En 2022, la somme est plus importante car le résultat de clôture à affecter était conséquent (1 420 575,16€) du notamment à un faible reversement dans les années précédents de l'affectation du résultat en investissement.

Les dotations et fonds globalisées diminuent car le versement du FCTVA s'effectue avec un décalage de 2 ans après les investissements et la taxe d'aménagement et très peu importante sur les deux dernières années.

5.4 Situation financière de la Ville d'Aulnat :

► Capacité d'Autofinancement Brute constatée en 2024 :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

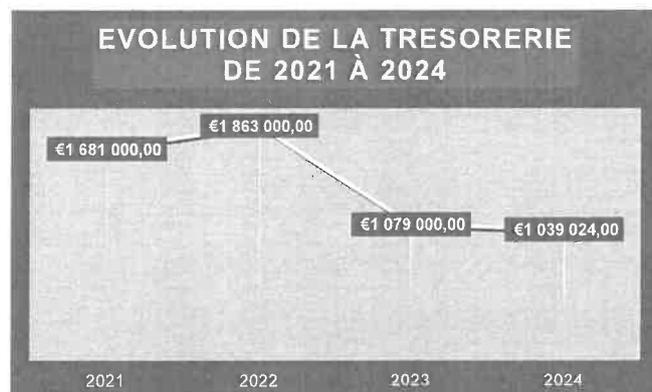
AULNAT		Édition du : 24/02/2025 09:01		arrêté à la date du 31/12/2024	
Fonctionnement					
	2023	2024	Variation en %	Variation en montant	
Charges à caractère général et autres charges réelles (v1.0)	1 440 664,94	1 544 156,39	7,18 %	103 491,45	
Achats et charges externes	853 568,25	1 045 746,51	8,77 %	93 188,26	
Impôts et taxes (hors taxes sur rémunération)	12 467,00	15 962,00	35,50 %	4 495,00	
Autres charges réelles (dont subventions versées)	474 629,69	482 447,88	1,24 %	7 818,19	
Contingents et participations	22 483,08	23 988,77	6,74 %	1 505,69	
Charges financières	116 322,29	104 721,28	-9,97 %	-11 601,01	
Charges d'intérêts	116 322,29	104 721,28	4,97 %	-11 601,01	
Autres charges financières	0,00	0,00	0,00 %	0,00	
Charges de personnel	2 289 377,87	2 122 950,10	-7,27 %	-166 527,77	
Rémunération du personnel et charges sociales	2 119 176,16	2 099 784,16	-4,93 %	-191 392,00	
Personnel extérieur	15 984,16	5 386,98	-66,24 %	-10 597,18	
Impôt, taxes et versements assimilés sur rémunérations	60 217,55	57 879,56	-4,26 %	-2 337,99	
Total : CHARGES RÉELLES	3 868 848,18	3 795 726,54	-1,88 %	-73 121,64	
Fiscalité	1 634 290,00	1 659 411,00	1,53 %	25 121,00	
Autres ressources fiscales et impôts de répartition	1 277 738,34	1 238 981,12	-3,03 %	-38 757,22	
Dons et participations-subventions	943 951,99	944 630,08	0,07 %	678,09	
Produits domaniaux et ventes diverses	347 234,23	371 276,85	6,52 %	24 042,62	
Produits divers	108 291,33	124 905,82	15,25 %	16 614,49	
Total : PRODUITS RÉELS	4 311 606,89	4 339 114,87	0,64 %	27 507,98	
CAF BRUTE	442 758,71	543 388,33	22,73 %	100 629,62	

► Capacité d'Autofinancement nette constatée en 2024 :

	2023	2024
EBF Excédent brut de fonctionnement	539 562,47	628 565,16
Produits de fonctionnement courant	4 289 802,09	4 319 146,87
Charges de fonctionnement courant	3 750 239,62	3 690 581,71
Taux d'EBF	12,58 %	14,55 %
CAF	442 758,71	543 388,33
Produits réels	4 311 606,89	4 339 114,87
Charges réelles	3 868 848,18	3 795 726,54
Taux de CAF brute	10,27 %	12,52 %
CAF NETTE	123 936,72	216 904,25
Remboursement dette	318 821,99	326 484,08
FRNG	1 023 968,13	922 151,48
Fonds de roulement en nombre de jours de charges réelles	96,60	88,67
Encours Dettes financières à moyen et long terme	3 179 397,79	2 852 463,71

► La trésorerie :

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement (correspond à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an et les immobilisations, il permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses) et le besoin en fonds de roulement (correspond à la différence entre l'ensemble des créances, stocks et les dettes à court terme, il traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses).



VI : Tendances budgétaires 2025 et grandes orientations de la collectivité :

Le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Tout budget comprend deux sections :

La section de fonctionnement, qui décrit les opérations courantes de la collectivité, qui se renouvellent régulièrement, celles liées à l'administration de la collectivité et au fonctionnement des services publics.

La section d'investissement qui retrace toutes les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. Cela suppose donc l'évaluation sincère des dépenses et des recettes (l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité sont des règles budgétaires fondamentales).

La population Aulnatoise reste constante, signe du caractère attractif de la commune. En 2025, la population INSEE est de 4 154 habitants.

L'exercice 2025 sera marqué par:

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement pour limiter au maximum les effets induits des crises et/ou décisions ayant un effet ciseaux sur les finances locales (prix de l'énergie et des matériaux, inflation généralisée, impact de l'augmentation de la CNRACL).
- Le maintien de la sollicitation de subventionnements des projets auprès des financeurs institutionnels (Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat, ANS, FEDER...).
- La poursuite de la mise en œuvre de la PPI 2021-2026.
- La continuité du travail de modernisation des services (en terme humain et matériel).

Le travail d'études prospectives sera également prolongé en 2025 (Prospective financière avec le SGC ex Trésorerie).

Les actions menées tourneront toujours autour des axes prioritaires du mandat:

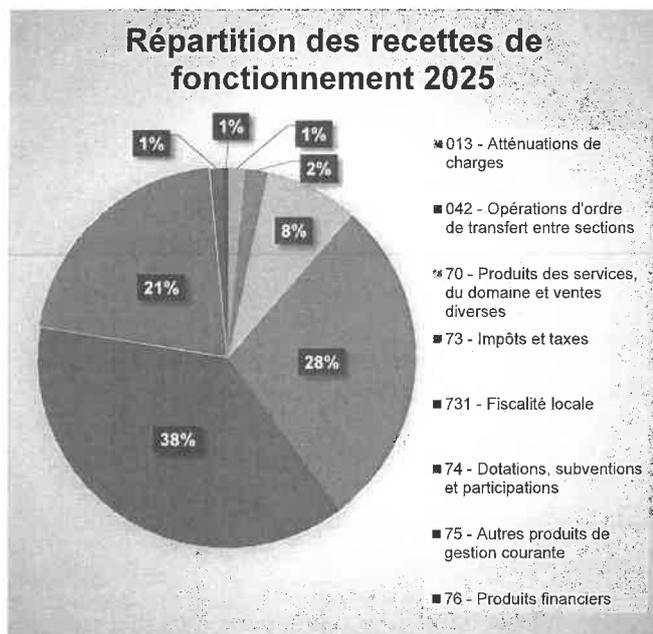
Enfance/Jeunesse/Scolaire	Culture/vie associative
Patrimoine communal	Développement Durable

6.1- La section de fonctionnement :

A/ Recettes de fonctionnement :

Les recettes de 2025 sont estimées à ce jour à 4 456 398€ (hors résultat) et à 4 864 449,22€ avec le report de l'excédent de fonctionnement.

Fonctionnement	BP 2024	Réalisation 2024	BP 2025 - M57
RECETTES	4 839 042,76 €	4 716 227,08 €	4 864 449,22€
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	501 882,76 €	- €	408 051,22€
013 - Atténuations de charges	60 000,00 €	105 055,93 €	60 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 859,28 €	85 481,16 €	86 766,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	350 820,00 €	371 276,85 €	379 825,00 €
73 - Impôts et taxes	1 229 846,00 €	1 248 876,21 €	1 229 846,00 €
731 - Fiscalité locale	1 638 838,00 €	1 662 736,91 €	1 717 271,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	903 911,00 €	944 630,08 €	908 890,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	41 917,72 €	81 215,94 €	55 000,00 €
76 - Produits financiers	19 968,00 €	19 968,00 €	18 800,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	196 986,00 €	- €



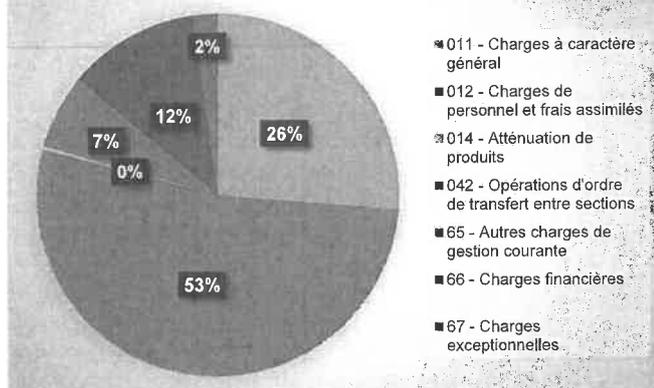
On remarque que les trois principales recettes de la commune sont les impôts et taxes, la fiscalité locale et les dotations subventions et participations.

B/ Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de 2025 sont estimées à ce jour à 4 456 398€.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	Réalisations 2024	BP 2025 - M57
DEPENSES	4 337 160,00 €	4 308 175,86 €	4 456 398,00 €
011 - Charges à caractère général	1 118 926,00 €	1 083 503,11 €	1 140 410,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 319 308,00 €	2 201 756,02 €	2 402 706,60 €
014 - Atténuation de produits	13 600,00 €	13 211,00 €	12 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	70 000,00 €	- €	10 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 840,00 €	397 825,82 €	290 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	504 608,00 €	504 080,08 €	505 418,00 €
66 - Charges financières	104 723,00 €	104 721,28 €	93 363,40 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €	423,55 €	2 500,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	2 655,00 €	2 655,00 €	- €

Répartition des dépenses de fonctionnement 2025



On remarque que les deux principales dépenses de fonctionnement sont les charges de personnel et les charges à caractère général.

6.2- La section d'investissement :

La structuration de la section d'investissement est directement liée à la déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement. Cette planification est indispensable à la bonne coordination pour certains projets mêlant l'exercice de compétences multiples (Commune, Métropole, SMTC, T2C, TE63...).

A/ Dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENT	RAR 2024	BP 2025 - M57	BP 2025 - GLOBAL
DEPENSES	187 633,39 €	1 101 880,61 €	1 289 514,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	86 765,00 €	86 765,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	316 907,95 €	316 907,95 €
20 - Immobilisations incorporelles	20 670,00 €	11 000,00 €	31 670,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	11 503,00 €	63 981,00 €	75 484,00 €
21 - Immobilisations corporelles	147 220,03 €	619 316,66 €	765 510,69 €
23 - Immobilisation en cours	8 240,36 €	- €	8 240,36 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	3 910,00 €	3 910,00 €

► **Détails par chapitre :**

Chapitre 20		
COMPTE	Type de travaux	BP 2025
2031	MISE A JOUR PLANS BATIMENTS	5 000,00 €
2051	MISE EN PLACE GMAO	6 000,00 €

Chapitre 204		
COMPTE	Type de travaux	BP 2025
2041582	ECLAIRAGE SIEG	12 000,00 €
2046	ATTRIBUTION COMPENSATION 2025	50 301,00€
20422	SUBVENTION RAVALLEMENT FACADE	1 680,00€

Chapitre 21		
COMPTE	Type de travaux	BP prévu
2111	DECOUPAGE PARCELLE	8 000,00 €
	DECOUPAGE PARCELLE MEDIATHEQUE	900,00 €
2121	PLANTATIONS	5 000,00 €
	REPLACEMENT CABLAGE INFORMATIQUE	6 000,00 €
21311	SALLE DU CONSEIL	13 000,00 €
	REDEVANCE P3 MARCHÉ DE CHAUFFE	10 000,00 €
	CREATION VESTIAIRE + TRAVAUX DIVERS	160 046,66€
	PROTECTION BAS MUR	10 000,00 €
21312	REFECTION SOL SOUPLE / DEPOSE ARBRE	5 000,00 €
	MISE EN PLACE CONTRÔLE ACCES DIABLOTTINS	4 000,00 €
	MISE EN PLACE BSO	27 000,00 €
	REMISE EN CONFORMITE SSI	9 000,00 €
21314	REFECTION ECLAIRAGE LED	40 000,00 €
	REPRISE STRUCTURE + REPRISE DES GRADINS	30 000,00 €
21316	REPRISE CONCESSION ANCIEN CIMETIERE	40 000,00 €
	CLOISONS / PORTES CF	10 000,00 €
21318	PRATICABLE GYM	65 000,00 €
	REPRISE DU BARDAGE DES CABANES	20 000,00 €
21351	TRAVAUX POUR LEVER AVIS DEFAVORABLES ERP	20 000,00 €
	MISE EN PLACE STRUCTURE PARCOURS DE SANTE	10 000,00 €
2181	CLOTURE PARCELLE TRANSFORMATEUR ORANGE	4 000,00 €
2182	AMENAGEMENT	5 000,00 €
	2 MINI BUS	70 000,00 €
21838	MATERIEL INFORMATIQUE	4 640,00 €
	PC MATERIEL	250,00 €
	PC 1 MICRO	110,00 €
	ENLECRAN TACTILE	4 850,00 €
21848	MOBILIER URBAIN	5 000,00 €
	RENOUVELLEMENT MATERIELS	5 000,00 €
	RENOUVELLEMENT DE CHAISES	750,00 €
	MEUBLES RANGEMENT TIROIRS	530,00 €
	2 CANAPES	340,00 €
	2 TABLEAUX BLANC	750,00 €
	LUMINEUSE SENSORIEL	150,00 €
	FAUTEUIL	100,00 €
2188	SALTEUSE	14 500,00 €
	2 BARNUM	8 400,00 €
	ROULETTE PIANO	610,00 €
	BANQUETTE PIANO	115,00 €
	MIROIRS	50,00 €
	HOUSSE PIANO	215,00 €
	TABLE DE PERCUSSION	50,00 €
	4 CHAHIOTS	470,00 €
	1 VESTIAIRE ROULANT	450,00 €

B/ Recettes d'investissement :

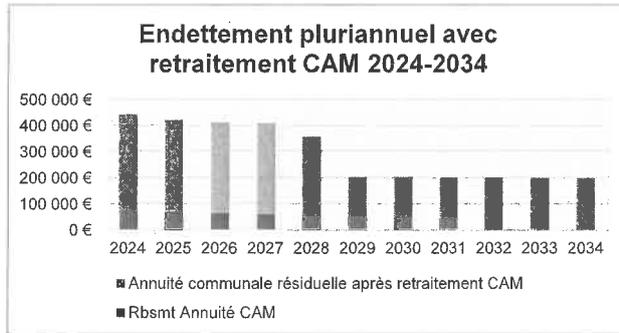
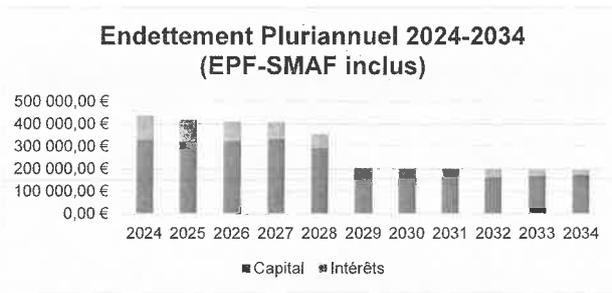
INVESTISSEMENT	RAR 2024	BP 2025 - M57	BP 2025 - GLOBAL
RECETTES	190 323,05 €	1 099 190,95 €	1 289 514,00 €
001 - Solde exécution de la section investissement reporté	- €	15 860,93 €	15 860,93 €
021 - Virement de la section fonctionnement	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	290 000,00 €	290 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	626 487,96 €	626 487,96 €
13 - Subvention d'investissement	190 323,05 €	109 002,06 €	299 325,11 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	47 840,00 €	47 840,00 €

► Détails par chapitre :

Chapitre 10		
COMPTE	DESIGNATION	BP 2025
10222	FCTVA	116 024,27€
10226	TAXE AMENAGEMENT	10 000,00 €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	500 463,69 €

Chapitre 13		
COMPTE	DESIGNATION	BP 2025
1313	FIC REFECTION LED CS ET SALLE DU CONSEIL	24 000,00 €
13141	FONDS DE SOUTIEN METROPOLITAIN	45 000,00 €
1321	DSIL CLAUDE FELIX	40 002,06 €

6.3 - La dette communale (période 2024-2034) :



Quelques points de repères sur la dette :

La structure de la dette communale est saine (aucun emprunt toxique) et lisible (dette récente et taux fixes).

Le recours à l'emprunt est effectué de façon ciblée en fonction des projets structurants priorités dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Au 31 décembre 2025, en l'absence de nouvel emprunt, l'encours de dette sera de 2 852 463,71€ (EPF inclus et avant retraitement CAM).